



## Royaume de Belgique

Intervention de S.E. M. Philippe Goffin,  
Ministre des Affaires Etrangères et de la Défense

Au Conseil de sécurité des Nations Unies

### Débat ouvert

#### « La justice transitionnelle: une composante essentielle pour la pérennisation de la paix »

New York, le 13 février 2020

---

Excellences,  
Mesdames et Messieurs,  
Chers collègues,

Comment réconcilier et reconstruire une société après des atrocités de masse et des violations massives des droits humains ? De tels événements déstabilisent des familles et des communautés entières. Leurs conséquences perdurent généralement sur plusieurs décennies, voire des générations. Les trois témoignages que nous avons entendus aujourd'hui illustrent ces défis, mais esquissent aussi des perspectives de solution.

La justice transitionnelle est l'ensemble des mesures visant à faire face à ce passé difficile. Elle englobe l'éventail complet des outils afin de tenter d'apporter aux victimes la **vérité**, la **justice** et des **réparations** dans l'objectif de **prévenir la répétition** de futurs conflits ou atrocités.

Le **Conseil de sécurité** joue un rôle important dans ce domaine. Les **opérations de paix** peuvent aider des Etats à renforcer leurs capacités et réformer leurs institutions publiques et ainsi rétablir l'état de droit. Depuis près de 30 ans, elles ont contribué à la mise en œuvre de mesures de justice transitionnelle.

Beaucoup de ces processus, sinon tous, ont eu un impact significatif sur les populations concernées en leur donnant une certaine forme de justice à laquelle elles n'auraient pas eu accès autrement. Pour mon pays, il est évident qu'établir les responsabilités pour les violations des droits de l'Homme et les crimes les plus graves est essentiel afin de restaurer la confiance de la population dans des institutions inclusives, et ainsi parvenir à une paix durable. La **paix** et la **justice** ne doivent pas être vues comme des objectifs opposés mais se renforcent au contraire mutuellement. Conformément au principe de complémentarité, **la Cour pénale internationale** peut d'ailleurs aussi avoir un rôle à jouer aux côtés des mesures nationales de justice

transitionnelle dans les cas où l'Etat concerné n'a pas la volonté ou est dans l'incapacité de mener véritablement à bien l'enquête ou les poursuites.

Mais la **mise en œuvre de la justice transitionnelle est complexe** et comporte évidemment de nombreux **défis**. Le risque est souvent de tomber dans une « justice des vainqueurs ». Certaines mesures, notamment la restauration d'un système de justice pénale, peuvent être très coûteuses et impliquer un calendrier inadapté face aux enjeux immédiats. De même, les moyens financiers requis par les processus de « Désarmement, Démobilisation et Réintégration » (DDR) peuvent apparaître inadéquats au regard des attentes des victimes en matière de réparations. La **séquence des mesures** à adopter est donc primordiale pour une transition réussie. Des mécanismes comme les commissions vérité et les processus de vetting sont parfois plus appropriés que des mesures pénales lorsque la situation post-conflit est encore fragile – quitte à ce que certaines de ces mesures puissent ensuite faciliter des poursuites ultérieurement.

C'est pourquoi, lorsque le Conseil de sécurité adopte des mesures visant à soutenir un processus de justice transitionnelle, il doit veiller à **ne pas vouloir adopter une approche générique**. Nous devons focaliser notre attention et notre action sur des objectifs clairs en tenant compte du contexte spécifique de chaque situation. Certains **principes directeurs** peuvent être néanmoins dégagés sur la base des multiples expériences de ces 30 dernières années. Je souhaiterais ainsi souligner les points suivants :

- 1) Tout d'abord, **une démarche englobant tous les aspects de la justice transitionnelle** est fondamentale afin d'éviter que les quatre piliers qui la composent – vérité, justice, réparation et garanties de non-réurrence – se développent indépendamment les uns des autres. En effet, ces piliers sont interdépendants et complémentaires. Ils devraient également créer des synergies avec d'autres processus de transition. Une approche holistique est donc essentielle. Le **Conseil de sécurité a son rôle à jouer** à cet égard.
- 2) Les processus de justice transitionnelle doivent faire l'objet d'une **appropriation nationale**. Nous avons par exemple vu que l'absence de proximité physique de certains mécanismes pénaux peut rendre la solution et le soutien de la population difficiles. Des campagnes de sensibilisation sont aussi souvent essentielles.
- 3) **Les besoins et les demandes des victimes** doivent être au cœur du processus de justice transitionnelle. Il convient de reconnaître celles-ci comme titulaires de droits et de les inclure dans la définition des mesures décidées par les autorités nationales.

- 4) Le **caractère inclusif du processus** en augmente l'efficacité. Il s'agit de porter une attention particulière aux victimes les plus vulnérables, et ce dès la phase d'élaboration des programmes de justice transitionnelle en organisant des consultations nationales les impliquant tout comme la société civile également.
- 5) Les processus de justice transitionnelle doivent aussi inclure une **perspective de genre**. Les voix des femmes sont en effet souvent ignorées lorsqu'il s'agit d'établir une version des événements passés.
- 6) Enfin, la justice transitionnelle constitue un outil essentiel pour **permettre une paix et un développement durables**. Elle doit donc tenir compte des causes profondes des conflits.

Voilà déjà quelques principes-clefs de nature à guider ce Conseil dans ses efforts afin d'appuyer des processus de justice transitionnelle. Je salue la présence d'un nombre important de membres des Nations Unies venus partager leurs expériences et leurs suggestions et je me réjouis de leur contribution dans le cadre de ce débat.

Pour conclure, je voudrais citer le Secrétaire général Guterres indiquant que « le défi à relever est ici de concilier la vérité, la justice et la réconciliation ».

Je vous remercie.